

### COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 5 avril à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle du foyer rural de Limésy.

#### **Etaient présents : 20 (20 voix)**

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean-Marie
- Commune d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUILLON Thierry
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune de ST MARTIN DE L'IF :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean-Pierre
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de ROUMARE :	M. RAIMBAULT Daniel
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de ST OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

#### **Etaient absents ou excusés : 19**

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VIGREUX Guy
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Caroline
- Commune de LIMESY :	M. CHEMIN Jean François
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de MOTTEVILLE :	M. PETIT Yves
- Commune de PAVILLY :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de ST MARTIN AUX ARBRES :	M. THAFOURNEL Dominique
- Commune de St PAER :	M. HIS Valère
- Commune de St PAER :	M. THIBAudeau Luc
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. LEBAS Philippe

## 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 février 2018 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

## 2. Compte administratif 2017 – Délibération

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent net de fonctionnement de 251 519,33 € et un déficit d'investissement de 148 403,55 € et un solde de restes à réaliser positif de 54 055,24 € soit un déficit net d'investissement de 94 348,31 € comme détaillé ci-dessous :

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	565 175,17
Recettes :	630 092,55
Report excédent N-1 :	186 601,95

**Excédent net de fonctionnement 251 519,33 euros**

### **Section d'investissement :**

Dépenses :	853 405,87
Recettes :	433 637,87
Report excédent N-1 :	271 364,45

**Déficit d'investissement 148 403,55 euros**

Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2017

Dépenses :	531 160,48
Recettes :	585 215,72

**Excédent de restes à réaliser 54 055,24 euros**

**Déficit net d'investissement 94 348,31 euros**

Monsieur le Président donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur PETIT Claude, et quitte l'assemblée durant le vote.

Monsieur PETIT, présente le Compte Administratif 2017 et propose aux membres du comité syndical d'adopter ce Compte Administratif 2017.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

## 3. Compte de Gestion 2017 – Délibération

Le Compte de Gestion 2017 de Madame la Perceptrice est en tous points identiques avec le Compte Administratif 2017.

En conséquence, le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2017.

#### **4. Affectation du résultat – Délibération**

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver l'affectation du résultat 2017 à reprendre au Budget Primitif 2018. Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité l'affectation suivante :

Affectation en réserve au 1068 :	100 000,00 €
Report en fonctionnement R 002 :	151 519,33 €
Report en investissement D 001 :	148 403,55 €

#### **5. Adoption du Budget Primitif 2018 – Délibération**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2018 à l'aide du document transmis à tous les membres du comité syndical.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 800 346,84 € en section de fonctionnement (843 455,60 € en 2017).

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recette à la somme de 997 615,93 € en section d'investissement (1 332 373,50 € en 2017).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

#### Débats :

M. FORSCHLE indique que les documents ne sont pas lisibles par des personnes n'ayant pas de connaissances poussées du budget.

Mme FEVRIER précise qu'il s'agit des documents normalisés mais qu'un document sous format excel peut être transmis sur demande. De plus une note de synthèse de présentation du budget sera envoyée à l'ensemble des délégués, aux services de préfecture et mise en ligne sur le site du SMBVAS.

#### **6. Diagnostics de vulnérabilité T3 – Marché à bon de commande – Délibération**

Depuis 2013, le SMBVAS a lancé une démarche d'élaboration de diagnostics de vulnérabilité pour :

- le bâti public
- les entreprises
- le bâti individuel à travers les bailleurs sociaux.

Le Président vous propose de poursuivre cette démarche en lançant une nouvelle tranche de diagnostics.

Afin de réduire le temps de gestion administrative des dossiers, il vous propose de regrouper ces trois types de diagnostics dans un seul et même marché. Cela permet d'avoir un prestataire unique et offre la possibilité de saisir les opportunités qui se présentent plus simplement que dans 3 marchés figés.

Cette prestation est subventionnée à un taux maximum de 80% (50% Etat dans le cadre du PAPI et 30% Conseil Départemental de Seine Maritime). La tranche 3 est évaluée à 30 000 € HT.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à :

- lancer la consultation,
- choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- signer tous les documents afférents à cette opération,
- demander le maximum de subvention.

Débats :

M. FORSCHLE demande sur quels bâtiments ces diagnostics sont prévus.

Mme BOUZID précise que tous types de bâtiments peuvent être concernés puisque le marché à bon de commande a pour but de permettre des diagnostics aussi bien sur les bâtis publics, les entreprises ou les bâtis individuels au travers des bailleurs sociaux.

M. FORSCHLE demande si les coûts de ces diagnostics sont entièrement pris en charge par le SMBVAS.

M. CORTINOVIS précise que la dépense est à la charge du SMBVAS mais avec financement de l'Etat.

M. GUILLON indique qu'il faudrait que les propriétaires prennent en charge une partie de la dépense. Il aimerait également qu'une présentation d'un rapport final type soit faite à l'ensemble des élus.

M. CORTINOVIS indique que ce sera fait lors de la prochaine réunion du comité syndical.

## **7. Etude de maîtrise d'œuvre - travaux connexes - aménagement foncier A150**

Sur le périmètre de l'aménagement foncier lié à l'autoroute A150, le SMBVAS prévoit la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages conformément à la délibération du comité syndical du 1er juillet 2014.

Pour 2018 nous prévoyons de lancer la maîtrise d'œuvre de 3 ou 4 opérations afin d'être à même de lancer les travaux en 2019.

Nous prévoyons également d'utiliser les résultats de l'étude d'efficacité des ouvrages pour lancer une phase de conception d'aménagements visant à améliorer la situation au Bout du Bas (Auzouville-l'Esneval).

Le montant estimé de cette maîtrise d'œuvre est évalué à 30 000 H.T.

Ces projets bénéficieront d'une subvention du Département de Seine Maritime, de l'Etat et de l'AESN dans le cadre du PAPI à hauteur de 80%.

Pour pouvoir faire ces aménagements, le SMBVAS doit, lorsque nécessaire, passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec différentes collectivités propriétaires des terrains ou des voiries (Commune, intercommunalité, Département). Cela permet de pouvoir réaliser les études et les travaux afférents pour le compte de ces collectivités et de gérer, pour leur compte, la partie administrative des travaux, de signer les commandes, payer les factures et recevoir le remboursement des sommes dépensées, déclarer et percevoir les sommes au FCTVA et percevoir les subventions des financeurs.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Lancer la consultation ;
- Inscrire les crédits aux budgets 2018 et suivants ;
- Signer les conventions nécessaires ;
- Signer tous les documents afférents ;
- Demander les subventions correspondantes à l'Etat, à l'Agence de l'eau et au Département de Seine Maritime.

Levée de la séance à 19 h 30.